

(CI-APRES « LES CGV »)

CONSOUMMATEURS ET PROFESSIONNELS

SARL ALARME SECUR'LANDES (CI-APRES « LE VENDEUR »)

En vigueur au 01 Mars 2024

## ARTICLE 1 – Champ d'application - Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sauf mention contraire, sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes conclues par le Vendeur auprès d'acheteurs professionnels ou non-professionnels, (« les Clients ou le Client »), désirant acquérir les produits proposés à la vente (« les Produits »), ou les prestations de services (« les Services »), proposées par le Vendeur sur le site <https://alarme-securlandes.fr/> (ci-après « le Site ») ou par tous moyens auprès du Vendeur.

Les Clients ayant la qualité de Consommateur au sens du Code de la Consommation seront dénommés ci-après « Client-Consommateur ». Les autres Clients seront qualifiés de « Client Professionnel ».

Les Produits proposés à la vente sur le Site sont les suivants : Fourniture de matériel d'alarme, de vidéoprotection, de sécurité et accessoires, ainsi que le montage et/ou la pose totale ou partielle de ces Produits et prestations connexes et accessoires, incluant la maintenance du matériel posé.

A titre liminaire, il est rappelé que l'installation d'un système de sécurité, quel que soit sa nature ou bien sa complexité, ne saurait garantir à 100% contre les risques de vols, d'effractions, ou de tout autre préjudice. Les prestations du Vendeur ne sauraient par conséquent revêtir qu'une obligation de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultat.

Les caractéristiques principales des Produits et Services, et notamment les spécifications, illustrations et indications de dimensions ou de capacité des Produits, sont présentées sur le Site ou sur toute documentation en vigueur du Vendeur et disponibles sur simple demande écrite. Le Client est tenu d'en prendre scrupuleusement connaissance avant de commander.

Le choix et l'achat d'un Produit sont de la seule responsabilité du Client.

Les offres de Produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles, tels que précisés lors de la passation de la commande.

Les CGV en vigueur sont accessibles à tout moment sur le Site et sur simple demande, et prévaudront sur tout autre document contractuel, sauf mentions contraires convenues dans un devis signé par les deux parties.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées préalablement à toute commande. Toute confirmation de commande entraîne donc l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes conditions générales de vente, sans exception ni réserve.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Vendeur s'agissant des commandes passées via le Site, ou les documents signés et/ou communiqués entre les parties constituent la preuve de l'ensemble des obligations convenues entre le Vendeur et le Client.

Les coordonnées du Vendeur sont les suivantes :

**SARL ALARME SECUR'LANDES |**

SIREN n°985 185 214

Adresse : 7 impasse Bidot – 40400 LESGOR FRANCE

Email : [alarmesecurlandes@gmail.com](mailto:alarmesecurlandes@gmail.com)

Téléphone : +33 6 56 66 16 65

Numéro de TVA Intracommunautaire : FR89 985185214

Les Produits sont proposés à la vente pour les territoires et dans les conditions stipulés à l'article 5.1 des présentes.

## ARTICLE 2 – Prix

Les Produits et Services sont fournis aux tarifs en vigueur figurant sur le Site, le catalogue en vigueur ou le devis, au moment de la validation de la commande par le Vendeur. En raison de la complexité de la plupart des Services proposés, les Services font nécessairement l'objet d'un devis préalable devant être validé par le Client, à moins que le service ne soit expressément décrit comme ayant un prix forfaitaire.

Les prix sont exprimés en Euros, Hors Taxes (HT) et Toutes Taxes Comprises (TTC), c'est-à-dire incluant la Taxe sur la Valeur Ajoutée en taux en vigueur à la date du paiement.

Pour tous les Produits expédiés hors Union européenne et DOM-TOM, le prix sera calculé hors taxes automatiquement sur la facture, à charge pour le Client d'acquitter à sa charge exclusive les taxes, redevances, impôts et autres contributions exigibles quelles qu'elles soient dans le lieu de destination.

Des droits de douane ou autres taxes locales ou droits d'importation ou taxes d'état sont susceptibles d'être exigibles. Ils seront à la charge et relèvent de la seule responsabilité du Client.

Les tarifs tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par le Vendeur.

Le Vendeur se réserve le droit, hors période de validité du devis ou de l'offre, de modifier les prix à tout moment.

Les prix ne comprennent pas les frais de traitement, d'expédition, de transport et de livraison, qui sont facturés en supplément, dans les conditions indiquées sur le Site ou le devis, et calculés préalablement à la passation de la commande. Ils ne comprennent pas non plus les éventuelles taxes spécifiques applicables sur le territoire de destination, évoquées à l'article 1.

Une facture est établie par le Vendeur et remise au Client lors de la livraison des Produits commandés.

Le devis ou la fiche du Produit ou du Service pourra stipuler que le prix sera révisé automatiquement, selon l'évolution (uniquement à la hausse) de l'indice national « Index BT47 » stipulé sur le devis, au jour de la facturation, et selon l'équation suivante :

$$Pr = PO \times (Ir/10)$$

Où :

- Pr = prix révisé HT
- PO : Prix initial HT
- Ir = dernière valeur de l'indice « 125,1 » publié au jour de la facturation
- I0 = valeur de l'indice « 125,1 » publié au jour de la signature du devis.

En cas de retard de paiement de la facture, le Vendeur sera en droit d'exiger du Client sans formalité particulière le prix actualisé selon l'indice en vigueur au jour du paiement tardif.

## ARTICLE 3 – Commandes

Les offres de Produits sont valables tant qu'elles sont visibles sur le Site, ou font l'objet d'un devis en cours de validité, dans la limite des stocks disponibles. Pour les produits non stockés, les offres sont valables sous réserve de disponibilité auprès des fournisseurs. En cas d'indisponibilité de produit après passation de toute commande, le Client sera avisé par voie électronique dans les meilleurs délais.

La vente ne sera considérée comme parfaite qu'après paiement intégral du prix. Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de

signaler immédiatement toute erreur. Le contrat de vente est réputé formé à la date d'émission de la confirmation de commande par le Vendeur.

Toute commande passée sur le Site constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et le Vendeur.

Le Vendeur se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige préalable, relatif notamment au paiement d'une commande antérieure.

Le Client pourra suivre l'évolution de sa commande sur le Site ou en contactant directement le Vendeur.

Toute modification d'une commande, annulation partielle ou totale d'une commande, sous réserve des dispositions légales relatives à la rétractation du Client-Consommateur, n'est réputée acceptée par le Vendeur que moyennant son accord exprès et écrit par voie d'un avenant ou d'un devis modificatif. Le Vendeur se réserve le droit de demander une indemnité de rupture du contrat d'un montant de 20% du prix des Produits et Services commandés puis annulés, en cas d'annulation de la commande par le Client-Professionnel ou par le Client-Consommateur en dehors de son délai légal de rétractation, ladite indemnité valant provision sur tous montants venant en réparation du préjudice causé au Vendeur du fait de l'annulation de la commande.

Les modèles exposés, les notices, dépliants, catalogues, visuels, etc. n'étant pas contractuels, ils ne sauraient avoir qu'un caractère indicatif et ne sauraient en aucun cas être considérés comme des offres fermes.

Le Client a la possibilité, sur devis, de passer sa commande sous une ou plusieurs conditions suspensives (autorisation administrative, autorisation de copropriété, autorisation du voisinage, obtention d'un prêt, etc.) devant être levées de bonne foi à la diligence du Client, dans un délai convenu entre les parties ne pouvant dépasser 3 mois. La commande ne sera parfaite qu'à compter de la date de levée de la condition suspensive dont le Vendeur devra être expressément et obligatoirement informé par écrit. Le Vendeur devra être dans les mêmes conditions informé par le Client de la défaillance de la ou des conditions suspensives stipulées dans les 7 jours calendaires, afin que le Vendeur prenne acte de l'annulation définitive de la commande.

#### **ARTICLE 4 – Conditions de paiement**

Le prix est payé par voie de paiement sécurisé, selon les modalités suivantes :

- paiement par carte bancaire ;
- ou paiement par la plateforme PAYPAL
- ou paiement par chèque ;
- ou paiement par virement bancaire sur le compte bancaire du Vendeur (dont le RIB est communiqué au Client lors de la passation de la commande).

Le prix est payable, sauf convention contraire figurant dans le devis ou convenu à l'écrit entre les parties, dans les conditions suivantes :

- Acompte de 30% du prix au moment de validation de la commande ;
- 40% du prix au jour de l'expédition de la commande ;
- 30% du prix (solde) à réception de la commande.

Les parties peuvent convenir d'un paiement échelonné en fonction de l'achèvement de différentes phases (situations) de livraison des Produits ou d'exécution des Services. En cas de non-paiement de la facture de situation, les Services pourront être interrompus immédiatement, sans mise en demeure préalable.

S'agissant des paiements en ligne via le Site, les données de paiement sont échangées en mode crypté grâce au protocole défini par le prestataire de paiement agréé intervenant pour les transactions bancaires. Les conditions générales d'utilisation et de vente de ce prestataire sont accessibles en suivant le lien suivant .

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en FRANCE METROPOLITAINE ou à MONACO. La

mise à l'encaissement du chèque est réalisée dès réception. Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif par le Vendeur des sommes dues.

Le Vendeur ne sera pas tenu de procéder à la délivrance des Produits commandés par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix en totalité dans les conditions ci-dessus indiquées.

Si une facture ou une redevance n'était pas payée dans le délai stipulé, le Client sera redevable d'office d'un intérêt de retard égal à trois fois le taux légal, ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 45 euros hors taxes pour frais de recouvrement, immédiatement exigibles, sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Le Vendeur se réserve également le droit de résilier le contrat sans aucune formalité judiciaire en cas de manquement par le Client à l'une de ses obligations, et notamment de paiement, les sommes déjà perçues pouvant être retenues à titre de dommages et intérêts sans préjudice de demander un complément correspondant au préjudice réel subi. Le Client est alors notifié par lettre recommandée avec A.R de la résiliation intervenue.

#### **ARTICLE 5 – Livraisons**

##### **5.1 Produits**

Les Produits commandés par le Client seront livrés en France métropolitaine ou dans la/les zones suivantes : FRANCE METROPOLITAINE, CORSE, DOM TOM, BELGIQUE, SUISSE, LUXEMBOURG. Tout autre lieu de livraison nécessitera l'accord écrit, exprès, discrétionnaire et préalable du Vendeur qui communiquera le cas échéant au Client un devis s'agissant des frais de livraison correspondants, ou invitera le Client à faire son affaire personnelle du transport.

Sauf mention contraire ou circonstance exceptionnelle, la livraison s'effectue dans le délai figurant sur la fiche Produit, ou sur le devis à compter de l'accord des parties, sous réserve de la disponibilité des Produits, à l'adresse indiquée par le Client lors de sa commande. A la demande du Client, lorsque notamment des travaux préalables sont nécessaires pour poser les Produits (notamment sur la base du cahier des charges communiqué), les parties se mettront en relation afin d'établir la date de livraison adéquate afin d'assurer une livraison dans les meilleures conditions.

Sous réserve des stipulations figurant ci-après, la livraison est constituée par le transfert au Client de la possession physique ou du contrôle du Produit.

Le Vendeur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour livrer les produits commandés par le Client dans les délais stipulés qui ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Si les Produits commandés n'ont pas été livrés dans un délai de trente jours ouvrables après la date indicative de livraison au Client-Consommateur, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client, la vente pourra être résolue à la demande écrite du Client dans les conditions prévues aux articles L 216-1 et suivants du Code de la consommation. Les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

Les livraisons sont assurées par un transporteur indépendant du Vendeur, à l'adresse mentionnée par le Client lors de la commande et à laquelle le transporteur pourra facilement accéder. La moindre difficulté d'accès doit être signalée (accès exigü/non stabilisé/inondé, etc.) au Vendeur préalablement à toute commande ou au moment de la survenance de la difficulté d'accès, ce qui pourra donner lieu à une facturation complémentaire au titre des frais de livraison. Si la livraison ne s'avérait pas possible sans l'utilisation de moyens ou de temps supplémentaires, le surcoût sera à la charge du Client, et l'éventuel aller-retour de la marchandise jusqu'à l'entrepôt du Vendeur ou jusqu'à celui du transporteur sera également à la charge du Client, ce que celui-ci reconnaît expressément. La nouvelle livraison ne pourra intervenir qu'une fois les surcoûts de livraison réglés par le Client.

Lorsque le Client s'est chargé de faire appel à un transporteur de son choix, la livraison est réputée effectuée dès la remise des Produits commandés par le Vendeur au transporteur qui les a acceptés sans réserve, conformément aux dispositions de l'article L216-3 du Code de la consommation. Le Client reconnaît donc dans cette hypothèse que c'est au transporteur qu'il

appartient d'effectuer la livraison et ne dispose d'aucun recours en garantie contre le Vendeur en cas de défaut de livraison des marchandises transportées.

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions d'emballage ou de transport des produits commandés, dûment acceptées préalablement et par écrit par le Vendeur, les coûts y liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par écrit par le Client. Ces demandes particulières devront être formulées préalablement à la Commande et acceptées expressément par le Vendeur. Si toutefois les demandes étaient formulées après la Commande, le Vendeur se réserve le droit d'annuler la vente s'il ne pouvait accéder à la demande ou si aucun accord n'était trouvé sur le prix, les produits et les éventuelles prestations.

Le Client est tenu de vérifier scrupuleusement l'état des produits livrés en les débarrassant devant le transporteur, et de formuler toutes réserves nécessaires auprès du transporteur en cas de dommage constaté. Le Client dispose d'un délai de trois (3) jours ouvrés maximum, à compter du jour de la livraison, pour formuler des réclamations par écrit, accompagnées de tous les justificatifs y afférents (photos notamment). Passé ce délai et à défaut d'avoir respecté ces formalités, les Produits seront réputés conformes et exempts de tout vice apparent et aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée par le Vendeur.

Le Vendeur remboursera ou remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais, les Produits livrés dont les défauts de conformité ou les vices apparents auront été dûment prouvés par le Client, dans les conditions prévues aux articles L 217-4 et suivants du Code de la consommation et aux présentes.

Le transfert des risques de perte et de détérioration s'y rapportant, ne sera réalisé qu'au moment où le Client prendra physiquement possession des Produits. Les Produits voyagent donc aux risques et périls du Vendeur, sauf lorsque le Client aura lui-même choisi le transporteur.

Dans l'hypothèse d'une location des Produits ou d'un déménagement du Client, où les Produits installés devraient être récupérés ou déplacés par le Vendeur ou le loueur pour quelque cause que ce soit (litige quant à la location du matériel, changement de prestataire, résiliation, etc.), l'intégralité des frais liés à la désinstallation (et à la réinstallation le cas échéant) seront à la charge pleine et entière du Client au tarif en vigueur, sur présentation préalable d'un devis. Le Client prendra également à sa charge les conséquences financières de toutes dégradations ou disparition du matériel loué.

Le document de conformité N31 relatif à la Certification APSAD (Assemblée Plénière de Sociétés d'Assurances Dommages) de service de télésurveillance parfois demandé par les compagnies d'assurance sera transmis sur simple demande écrite.

## 5.2 Services

Le Vendeur se réserve le droit de faire appel à tout personnel et/ou sous-traitants aux fins de réaliser les Services pour lesquels il a été sollicité, dans les conditions prévues dans la loi du 31 décembre 1975. Dans ces conditions, le Vendeur devra faire accepter et agréer les conditions de paiement du sous-traitant par le Client, préalablement à toute intervention du sous-traitant. Le Vendeur est tenu de communiquer le ou les contrats de sous-traitance au Client lorsque celui-ci en fait la demande.

Le Vendeur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour exécuter les Services commandés par le Client dans les délais stipulés qui ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les délais d'exécution peuvent notamment être prolongés en raison de modifications intervenues dans la commande, d'agissements du Client, d'agissements de tiers (retards d'achèvement de travaux d'artisans tiers conditionnant le début ou l'achèvement des Services du Vendeur, etc.), de retards de livraison, des facteurs météorologiques (s'agissant notamment des Services se déroulant en extérieur, etc.), de survenance d'un cas fortuit ou d'un cas de force majeure tel que consacré dans la loi et dans la jurisprudence en vigueur.

### 5.2.1. Installation des Produits – Diagnostic de sécurité

La commande de Produits peut inclure sur demande du Client la réalisation d'un diagnostic préalable de sécurité et de prestations optionnelles de montage et/ou de pose totale ou partielle et de configuration dans le lieu indiqué par le Client, sur devis.

Le devis correspondant est établi à la suite d'une visite sur les lieux de l'installation envisagée, en présence du Vendeur et/ou de son personnel, et du Client ou de son représentant.

Le diagnostic de sécurité inclut un audit des lieux à sécuriser, afin d'assurer une protection optimale en fonction de sa situation et de sa configuration, ainsi que de l'usage effectif qui doit en être fait. Au terme du diagnostic, le Vendeur préconisera le nombre, l'emplacement et le type des éléments composant le système d'alarme et/ou de vidéoprotection nécessaires à la protection des lieux. Le Client devra nécessairement communiquer au Vendeur l'ensemble des informations nécessaires à la configuration et au paramétrage du système, ainsi qu'à l'établissement du diagnostic (habitudes de vie, localisation des pièces à contenu sensible, et de manière générale toute information utile)

En fonction de l'étendue des Services, du lieu de pose incluant ses spécificités et contraintes, et du type de Produit commandé, le Client pourra se voir communiqué un cahier des charges s'agissant des travaux et/ou diligences préalables devant être réalisés par le Client ou diligentés par lui (alimentations électriques, etc.). De manière générale, durant l'exécution des Services ou la réalisation du devis, les lieux d'installation des Produits devront être entièrement débarrassés de tous obstacles à l'installation, et les supports d'installation (murs, portes, fenêtres, etc.) devront être dans « l'état souhaité » à l'issue des travaux (sous réserve des modifications inhérentes à l'installation), le Vendeur n'étant pas tenu de réparer et/ou de rénover les supports. Le Vendeur se réserve en outre le droit de refuser d'utiliser les matériaux ou matériels fournis par le Client.

Un planning de réalisation des Services sera communiqué au Client dans les meilleurs délais à compter de la validation de la commande. Le cas échéant, les coordonnées de toutes personnes utiles devront être communiquées par le Client au Vendeur pour honorer la commande dans les meilleures conditions (Maître d'œuvre, artisans intervenant au même endroit, etc.).

En cas de non-respect du cahier des charges par le Client, et contraignant le Vendeur à engager du temps et/ou des dépenses complémentaires aux fins de réalisations des Services contractuellement prévus, ou bien lui imposant de revenir sur place afin de réaliser ou finaliser les prestations, le Client sera tenu du paiement des frais réels nécessaires à la finalisation de la livraison des Produits et/ou des Services (matériaux, outillage, main d'œuvre, frais de transport, stockage, etc.) engagés par le Vendeur, majoré d'une somme forfaitaire de 150 euros hors taxes.

Lorsque le lieu d'installation et/ou le support d'installation révèlent des sujétions imprévues, ou non décelables par le Vendeur au moment du devis, sauf au moment de l'exécution des Services, un avenant devra être conclu entre les parties afin de convenir des prestations complémentaires à effectuer ou à faire exécuter, et du surcoût comparé au devis initial.

Durant toute la durée des prestations, l'eau, l'électricité, les accès, les aires de stockage et d'installations nécessaires seront mis sans contrepartie à la disposition du Vendeur, en quantité suffisante, et à proximité immédiate du lieu de réalisation des Services.

A l'achèvement des Services, un test de mise en service est réalisé et le Client est amené à signer un procès-verbal de réception dans lequel il sera invité à accepter les travaux en l'état ou avec des réserves. Un exemplaire sera remis à chaque partie. Les réserves, à la conditions qu'elles soient légitimes, se verront proposées une solution par le Vendeur dans les meilleurs délais.

### 5.2.2. Services de maintenance – Dépannage - Assistance

La commande de Produits peut inclure sur demande du Client des prestations de maintenance des Produits livrés et/ou installés à la demande du Client. Le contrat de maintenance prend effet à la date de signature du devis correspondant, et ce pour une année calendaire, se terminant la veille de la date d'anniversaire de la prise d'effet du contrat. Le contrat se renouvelle par tacite reconduction d'année en année, au terme du contrat. Le contrat peut être dénoncé par l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis d'un mois précédant la date d'anniversaire du contrat, par Lettre Recommandée avec A.R.

Sauf stipulation contraire, la souscription du Service de maintenance comprend une visite annuelle des installations visées dans le devis, qui interviendra dans un délai d'un mois avant ou après la date d'anniversaire

de la souscription du Service de maintenance ; le Vendeur s'engage à respecter un délai de prévenance de 15 jours avant son passage, par tout moyen, les parties étant libres de fixer d'un commun accord une autre date de visite. En cas d'indisponibilité, le Client est tenu d'avertir le Vendeur au plus tard 48 heures à l'avance.

La visite annuelle inclut les frais de déplacement du Vendeur, la vérification par le Vendeur ou de son personnel du bon fonctionnement de l'installation, ainsi que la main d'œuvre si une intervention s'avérait nécessaire pour rétablir le bon fonctionnement de l'installation (« la Réparation »), dans la limite d'une heure de main d'œuvre dédiée à la Réparation.

La visite annuelle n'inclut pas : - le coût de la main d'œuvre dépassant une heure pour procéder à la Réparation, facturé au tarif horaire en vigueur du Vendeur ; - le coût des pièces et matériels nécessaires pour procéder à la Réparation, facturés au tarif catalogue du Vendeur ; - le coût des éventuels déplacements supplémentaires rendus nécessaires pour la Réparation.

Si la Réparation s'avérait complexe, à la seule appréciation du Vendeur, la Réparation ne pourra intervenir qu'après signature préalable d'un devis par le Client, et pourra nécessiter un délai en fonction de la disponibilité des pièces, et du type d'intervention nécessaire. Dans la mesure du possible, la Réparation sera effectuée immédiatement, après accord exprès du Client.

Pour toute intervention supplémentaire ou demande de dépannage demandée par le Client durant l'exécution du contrat, la main d'œuvre, les frais de déplacement et les pièces seront à la charge du Client, et s'effectuera systématiquement sur présentation d'un devis accepté par le Client, après la visite du Vendeur sur les lieux si besoin est.

Le Client a la faculté, en supplément, de contacter le Vendeur pour toute demande de dépannage/assistance ou d'intervention supplémentaire les jours ouvrables (du lundi au vendredi), de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures par téléphone au +33 7 57 68 12 18, par e-mail : [alarmesecurlandes@gmail.com](mailto:alarmesecurlandes@gmail.com), ou via le formulaire de contact figurant sur le Site. Le Client devra décrire aussi précisément que possible les problématiques rencontrées, afin que le Vendeur puisse lui proposer une solution le plus rapidement possible.

Chaque visite, annuelle ou non, inclut la vérification de l'électronique, de l'état des alimentations, le remplacement des consommables si nécessaire, le réglage de l'installation, un test général de fonctionnement de l'installation, et la communication par voie électronique d'un rapport de visite résumant la teneur de l'intervention effectuée.

Préalablement à chaque visite, le Client est tenu d'informer le Vendeur de toutes modifications (configuration et usage des lieux, travaux, etc.), incidents, anomalies intervenus depuis l'installation du système ou de la dernière visite du Vendeur, sur les lieux d'installation. Durant les visites du Vendeur, les lieux de l'installation devront être entièrement débarrassés de tous obstacles pouvant gêner la vérification complète du système.

#### **ARTICLE 6 – Transfert de propriété**

Le transfert de propriété des Produits du Vendeur au Client ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix (incluant le cas échéant les majorations aux frais réels pour non-respect du cahier des charges ou surcoût lié à la livraison, tel qu'évoqué à l'article 5 des présentes) par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits.

En cas de non-paiement du solde de la facture dans le délai stipulé dans celle-ci, le Vendeur sera en droit de revendiquer les biens impayés, après envoi d'une mise en demeure circonstanciée par lettre recommandée, et de venir récupérer les marchandises livrées lui appartenant du fait du non-paiement du prix, aux frais exclusifs du Client.

Le Client ne peut en aucun cas donner le Produit livré en gage, le grever d'une quelconque sûreté, ou en transférer la propriété à titre de garantie sans en avoir payé intégralement le prix. En cas de revente du Produit à un tiers, le Client s'engage à régler immédiatement la totalité du prix restant dû. En cas de paiement échelonné allant au-delà de la date de livraison, le Client s'oblige à souscrire avant la livraison du Produit une assurance couvrant les Produits livrés à hauteur de leur prix de vente, contre toute destruction ou endommagement quelconque, et ceci, jusqu'au transfert de propriété. La police d'assurance devra préciser que le Produit est vendu sous clause de réserve de propriété, et que les éventuelles indemnités d'assurance devront nous être directement versées au Vendeur à concurrence du solde du prix

restant dû. A cette fin, le Client s'engage à avertir le Vendeur sans délai de tout sinistre, toute menace ou atteintes à ses droits, notamment de toute saisie, rétention ou mesure d'exécution forcée dont pourrait faire l'objet le mobil-home vendu. Il devra informer expressément par lettre recommandée le tiers poursuivant du droit de propriété du Vendeur, l'acquéreur étant alors seul responsable de tout préjudice résultant de son défaut d'information.

#### **ARTICLE 7 – Droit de rétractation (uniquement pour le Client-Consommateur)**

Le Client-Consommateur dispose de quatorze (14) jours calendaires à compter du jour de la conclusion du Contrat pour se rétracter. Le Client devra informer le Vendeur de sa volonté claire et non-équivoque de se rétracter par tout moyen, et notamment via le formulaire de rétractation mis à sa disposition par le Vendeur et devra veiller à conserver une preuve de l'envoi en cas de contestation.

Le Client-Consommateur peut être invité à renoncer expressément à son droit de rétractation dans l'hypothèse où une livraison rapide des biens est souhaitée et possible, ou lorsqu'elle commande des Services débutant avant la fin du délai de rétractation.

Dans l'hypothèse d'une rétractation, le Vendeur remboursera le Client de la totalité des sommes versées dans les quatorze (14) jours suivant la date à laquelle il est informé de la décision du Client. Le remboursement s'effectuera sans frais sur le même moyen de paiement utilisé lors de l'achat.

Les frais de transport et de retour des Produits aux fins de leur restitution au Vendeur restent toutefois à la charge entière et exclusive du Client. Les retours sont à effectuer dans leur état d'origine et complets (emballage, accessoires, notice...) permettant leur re-commercialisation à l'état neuf, accompagnés de la facture d'achat. Les Produits endommagés, salis ou incomplets ne sont pas repris. Le Client devra mandater son propre transporteur afin de procéder au retour, de telle sorte que les Produits voyagent dans ces conditions aux risques et périls du Client, qui ne pourra que se retourner contre son transporteur en cas de destruction ou de dégradation du Produit. Le Vendeur se réserve la faculté de refuser la livraison du Produit retourné si l'emballage ou les marchandises apparaissent dégradées. Les frais éventuels liés à ce refus (transport, stockage, etc.) seront à la charge exclusive du Client, si le refus s'avère dûment justifié.

Si les Produits commandés incluent des Services réalisés par le Vendeur, le Client sera réputé avoir renoncé à son droit de rétractation dès lors que les Services auront été commencés par le Vendeur.

Selon les modalités de l'article L221-18 du Code de la Consommation, il est précisé que : « (...) Dans le cas d'une commande portant sur plusieurs biens livrés séparément ou dans le cas d'une commande d'un bien composé de lots ou de pièces multiples dont la livraison est échelonnée sur une période définie, le délai court à compter de la réception du dernier bien ou lot ou de la dernière pièce.

*Pour les contrats prévoyant la livraison régulière de biens pendant une période définie, le délai court à compter de la réception du premier bien. »*

Le droit de rétractation peut être exercé en ligne ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à l'aide du formulaire de rétractation ci-joint et également disponible sur le Site ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté.

#### **ARTICLE 8 – Responsabilité du Vendeur – Garanties - Réclamations**

L'installation et le fonctionnement d'un système d'alarme ne sauraient pour rappel garantir à 100% contre les risques de vols, d'effractions, de déclenchement inopiné (fausse alerte), ou de tout autre préjudice aux biens et aux personnes. Les prestations du Vendeur ne sauraient par conséquent revêtir qu'une obligation de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultat.

Le Client sera tenu de respecter intégralement les consignes des autres prestataires intervenant sur le système afin de garantir son fonctionnement optimal.

En cas de panne ou d'anomalie constatée par le Client dans le fonctionnement de l'installation réalisée par le Vendeur ou sous contrat de maintenance avec le Vendeur, le Client doit en aviser le Vendeur ou le

prestataire concerné, immédiatement par téléphone et/ou par e-mail. D'ici le parfait rétablissement du fonctionnement de l'installation, le Client s'engage à ses frais à tout mettre en œuvre pour assurer la surveillance des lieux.

De manière générale, le Client est tenu de vérifier au moins une fois par trimestre le bon fonctionnement de l'installation par un déclenchement volontaire de tous les points de détection des locaux (détecteurs de mouvement, détecteurs d'ouverture, sondes techniques) selon la procédure décrite dans la documentation technique transmise et, s'il est raccordé, à répondre à l'appel téléphonique de contrôle du prestataire tiers.

De manière générale, la responsabilité du Vendeur ne pourra être recherchée que s'agissant des préjudices directs causés par la faute du Vendeur, à l'exception de tous préjudices indirects ou par ricochet. Sa responsabilité sera en toute hypothèse strictement limitée au montant hors taxes des Produits ou Services entretenant un lien de causalité direct avec le préjudice invoqué, ou au remplacement du Produit le cas échéant à la discrétion du Vendeur.

Les Produits et Services proposés sont conformes à la législation française en vigueur et aux règles de l'art en vigueur au jour de l'offre. Sauf convention contraire, le Client aura la charge exclusive de mettre le cas échéant le Produit aux normes de son pays d'installation et/ou de destination.

La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays où le produit est livré et/ou déplacé. Il appartient au Client seul de vérifier auprès des autorités locales les possibilités d'importation ou d'utilisation des produits ou services dont la commande est envisagée. Par ailleurs, le Vendeur ne saurait être tenu pour responsable des dommages résultant d'une mauvaise utilisation du Produit acheté.

Le responsabilité du Vendeur ne saurait en outre être engagée pour tous préjudices en lien avec les prestations qui auront été contractualisées par le Client avec un tiers (notamment les prestations de télésurveillance, et d'intervention sur les lieux, l'application sur smartphone, la location du matériel, etc.). Les Clients sont invités à se retourner directement contre ces prestataires tiers s'ils venaient à considérer que leurs prestations étaient non-conformes, ou qu'elles leur auraient causé un préjudice.

Les Produits fournis par le Vendeur bénéficient :

- de la garantie légale de conformité, pour les Produits défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à la commande ; dans cette hypothèse, les délais de traitement pourront dépendre des délais imposés par le fabricant du matériel.
- uniquement pour les Clients-Consommateurs : de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les Produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation,

En cas de remplacement du matériel défectueux par un matériel d'occasion, avec l'accord préalable du Client, la nouvelle garantie serait limitée à 3 mois à compter du jour de l'installation de ce matériel.

Sont exclus de toute garantie les dommages énumérés ci-après ainsi que leurs conséquences : les détériorations et désordres résultant du vieillissement, de l'usure normale provoquée par l'usage, de l'inobservation des préconisations d'entretien et du mode d'emploi, d'une mauvaise utilisation notamment par usage négligent, imprudent, abusif ou anormal, de négligences, de transformations, modifications, ajouts ou réparations même partielles effectuées en dehors d'ateliers ou de prestataires habilités par écrit à cet effet par le Vendeur, du non-respect du cahier des charges préalables communiqué par le Vendeur, ainsi que les conséquences d'un accident ou sinistre tels que notamment explosion, incendie, tempête, foudre, inondation, émeute, vol, heurt, gel, etc.

De manière générale, les photographies et graphismes présentés sur le Site ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité du Vendeur.

La responsabilité du Vendeur ne saurait non plus être engagée notamment dans les cas suivants :

- non-respect de la législation du pays dans lequel les produits sont livrés et/ou installés, qu'il appartient au Client de vérifier,
- mauvaise utilisation, négligence (mauvaise orientation ou obturation des capteurs ou des caméras du fait du Client ou d'un tiers, etc.), modification ou défaut d'entretien, comme en cas d'usure normale du Produit, d'accident, de cas fortuit ou de force majeure,
- déclenchement intempestif du système d'alarme,
- panne d'électricité ou de télécommunications (téléphone, internet, wifi, réseaux divers, etc.) quelles qu'en soient les cause, dès lors qu'elle trouve l'origine ailleurs que dans les installations réalisées par le Vendeur, ce dernier n'étant pas tenu de vérifier la conformité de l'installation électriques ou de télécommunication préexistantes, et la conformité des travaux effectués préalablement ou simultanément sur le lieu de pose des Produits par des tiers ou par le Client ;
- interférence d'origine électrique, radioélectrique ou électromagnétique avec d'autres appareils et leurs conséquences préjudiciables, quelle qu'en soit l'étendue ;
- recours d'une personne ou d'une administration à l'encontre du Client pour non-respect du droit à l'image ou de la réglementation relative à la vidéoprotection, à la vie privée, et à la législation sur la protection des données personnelles le cas échéant, dans la mesure où le Client reconnaît s'être retrouvé parfaitement informé de la législation applicable en la matière.

Dispositions relatives aux garanties légales applicables aux Clients-Consommateurs :

. Article L217-4 du Code de la consommation

« Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

. Article L217-5 du Code de la consommation

« Le bien est conforme au contrat :

1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :  
– s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

– s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

. Article L217-12 du Code de la consommation : « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »

. Article 1641 du Code civil

« Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

. Article 1648 alinéa 1er du Code civil

« L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

. Article L217-16 du Code de la consommation.

« Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention. »

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Vendeur, par écrit (mail ou courrier), de la non-conformité des Produits ou de l'existence des vices cachés (concernant les Clients-Consommateurs uniquement) à compter de leur découverte. Si la demande est fondée, le Vendeur remboursera, remplacera ou fera réparer les Produits ou pièces sous garantie jugés non conformes ou défectueux.

S'agissant des Clients-Consommateurs, les frais d'envoi seront remboursés sur la base du tarif facturé et les frais de retour seront remboursés sur présentation des justificatifs. Les Clients-Professionnels conserveront les frais d'envoi et de retour à leur charge.

Les remboursements, remplacements ou réparations des Produits jugés non conformes ou défectueux seront effectués dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 14 jours suivant la constatation par le Vendeur du défaut de conformité ou du vice caché. Ce remboursement pourra être fait par virement ou chèque bancaire.

Aucune annulation, totale ou partielle de commande validée ne peut être acceptée sauf accord écrit de notre part, et sauf droit de rétractation légal ouvert au Client Consommateur.

#### **ARTICLE 9 – Données personnelles**

Dans le cadre du processus de contractualisation, le Client est amené à fournir des données personnelles strictement nécessaires pour traiter la commande, pouvant être utilisées à des fins de communication commerciale de la part du Vendeur. Les données personnelles seront conservées par le Vendeur au maximum deux (2) années à compter de la fin des prestations. Le seul destinataire des données est le Vendeur et ses éventuels prestataires dans le cadre de la réalisation des prestations dans le cadre du contrat.

Les informations personnelles recueillies par le Vendeur bénéficient de la protection de la loi "Informatique et Libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement Général sur la Protection des Données UE 2016/679 du 27 avril 2016. En particulier, les informations contenues dans les commandes pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès, de rectification, d'opposition à communication et de suppression en le sollicitant à l'adresse e-mail : [alarmesecurlandes\[a\]gmail.com](mailto:alarmesecurlandes[a]gmail.com)

Le Client s'engage à utiliser les Produits et le cas échéant les Services dans le respect de la législation relative à la protection des données personnelles en vigueur et notamment à :

- ne pas orienter les caméras de telle façon à ce qu'elles visualisent exclusivement la voie publique et/ou l'intérieur d'habitations ou de locaux, autres que les vôtres, en particulier les entrées ;
- ne pas diffuser de photos ou de séquences vidéo (et/ou sonores) pouvant contrevenir aux lois, réglementations, chartes d'usages ou déontologies nationales et internationales en vigueur ;
- ne pas porter atteinte aux droits des tiers par la propagation de photos ou de séquences vidéo (et/ou sonores) pouvant constituer une diffamation, une injure, un dénigrement ou portant atteinte à la vie privée, au droit à l'image, aux bonnes mœurs ou à l'ordre public.

Par ailleurs, l'utilisation du Service dans le cadre d'une relation employeur-salarié fait peser sur le Client-Professionnel un certain nombre d'obligations en qualité d'employeur et de responsable de traitement des données à caractère personnel des salariés, et notamment une obligation d'information ainsi que de respect de leur vie privée, y compris sur le lieu de travail.

Pour tout complément d'information sur la législation et les règles en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel, le Client est invité à contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

#### **ARTICLE 10 – Propriété intellectuelle**

7 impasse de Bidot – 40440 LESGOR – Tél 07 57 68 12 18 – Email : [contact@alarme-securlandes.fr](mailto:contact@alarme-securlandes.fr) Site Internet : <http://www.alarme-securlandes.fr>

La vente de Produits et de Services ne confère aucun droit au Client sur les marques ou signes distinctifs apposés par le Vendeur sur les Produits, la documentation associée ou encore le Site. Par ailleurs, le Vendeur reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle, notamment sur les photographies, vidéos, présentations, études, dessins, modèles, prototypes réalisés dans le cadre des livraisons de biens services contractuels.

En conséquence, le Client s'interdit toute reproduction ou exploitation notamment desdites photographies, présentations, études, dessins, modèles et prototypes, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Vendeur.

#### **ARTICLE 11 – Droit applicable – Langue**

Les présentes CGV et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français. Les présentes CGV sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

#### **ARTICLE 12 – Litiges**

Pour toute réclamation, le Client est invité à contacter le service clientèle à l'adresse postale ou e-mail du Vendeur : **7 impasse Bidot – 40400 LESGOR FRANCE** | [alarmesecurlandes\[a\]gmail.com](mailto:alarmesecurlandes[a]gmail.com)

Le Client-Consommateur est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, auprès des instances de médiation sectorielles existantes ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

En l'espèce, le médiateur désigné est l'Association nationale des médiateurs (ANM-CONSOMMATION) 2 rue de Colmar – 94300 VINCENNES, France, [contact@anmconso.com](mailto:contact@anmconso.com), <http://www.anm-conso.com>.

Le Client est également informé qu'il peut, également recourir à la plateforme de Règlement en Ligne des Litiges (RL) : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show>

**TOUS LES LITIGES SURVENUS EN APPLICATION DES PRESENTES CGV OU ENTRE LE VENDEUR ET LE CLIENT, ET QUI N'AURAIENT PAS FAIT L'OBJET D'UN REGLEMENT AMIABLE OU PAR VOIE DE MEDIATION, SERONT SOUMIS AUX TRIBUNAUX COMPETENTS DU RESSORT DE LA VILLE DE DAX (LANDES).**

#### **ARTICLE 13 – Divers**

Toute modification de la législation ou de la réglementation en vigueur, ou toute décision d'un tribunal compétent invalidant une ou plusieurs clauses des CGV ne saurait affecter la validité de l'intégralité des CGV, dont les autres stipulations garderont toutes leur force et leur portée. Une telle modification ou décision n'autorise en aucun cas les Clients à méconnaître les présentes CGV.

Le fait pour le Vendeur de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des clauses du Contrat, ne peut être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Les CGV sont consultables sur le Site et sur simple demande formulée à l'attention du Vendeur par tous moyens. Elles peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion du Vendeur, sans autre formalité que leur mise en ligne sur le Site, seule la dernière version en ligne étant pour rappel applicable.

**SARL ALARME SECUR'LANDES**

*Tous droits réservés*